

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ILES  
ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 13 MARS 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles, tenue le 13 mars 2018 à 19h30, à la salle de l'hôtel de Ville, 871, Chemin Diotte, Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles.

**Sont présents :** Mme Anne-Marie Lareau, : Mme Lyne Martel, Mme Kim Elbilia, M. André Cyr, Mme Mélanie Lampron et M. André Benoit, tous formant quorum sous la présidence du maire M. Luc Diotte.

**Est aussi présente :** La directrice générale Mme Gisèle Lépine Pilotte.

**2783-18-03-01 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE**

Madame la conseillère Mélanie Lampron propose, appuyé par Madame la conseillère Lyne Martel, de procéder à la constatation de la régularité de la séance.

**ADOPTÉE**

**2784-18-03-02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Madame la conseillère Kim Elbilia propose, appuyé par Madame la conseillère Lyne Martel d'approuver l'ordre du jour suivant, à savoir :

**MOMENT DE RÉFLEXION**

- 1- Ouverture de l'assemblée.
- 2- Approbation de l'ordre du jour.
- 3- Période de questions portant uniquement sur l'ordre du jour présenté
- 4- Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 13 février 2018

**5.0- TRÉSORERIE :**

- 5.1- Liste des comptes à payer au 28 février 2018
- 5.2- Liste des chèques et paiements ACCESD du 1er au 28 février 2018 à être entérinés

**6.0- ADMINISTRATION GÉNÉRALE :**

- 6.1- DG-Renouvellement de contrat de Mme Gisèle Lépine Pilotte- Autorisation signature du maire
- 6.2- Entretien des immeubles- bureaux municipaux- Suivi du dossier
- 6.3- MRCAL- Cession de droits de propriété sur le réseau global de fibres optiques
- 6.4- MRCAL- Mandat pour demande d'aide financière pour la mises en commun – Ressource professionnel en génie civil
- 6.5- Député de Labelle-M. Sylvain Pagé- Rencontre annuelle 6 avril 2018-
- 6.6- Bâisseurs d'avenir Haute-vitesse- Invitation rencontre 25 mars 2018- 9h30
- 6.7- Gestimed- Autoriser frais d'examen médical pour inspecteur en bâtiment et en environnement

**7.0- TRAVAUX PUBLICS :**

- 7.1- TECQ- 2014-2018 Approbation programmation
- 7.2- MDDELCC- Plan d'action en suivi de l'avis technique de la RQEP
- 7.3- Compensation aux municipalités pour l'entretien des chemins à double vocation- Résolution
- 7.4- Sablière- Suivi du dossier
- 7.5- Camion Ford 2009- Autorisation d'entretien

**08- LOISIRS ET CULTURE :**

- 8.1- Fête nationale- Autorisation d'une demande d'aide financière
- 8.2- Carrefour action municipale et Familles- Inscription de Mme Kim Elbilia
- 8.3- Enseigne sur la route 309
- 8.4- Festival interculturel de la Lièvre- Programmation 2018
- 8.5- Comité des Loisirs- Dépôt de fond au compte de caisse Desjardins

**9.0- URBANISME ET ENVIRONNEMENT :**

- 9.1- Poste inspecteur en Bâtiment et Environnement- Entériner engagement de M. Tommy Millette
- 9.2- Association protection du Lac-des-Iles- Demande de soutien financier
- 9.3- Association protection du Lac-des-Iles- Demande de rencontre pour concertation des actions
- 9.4- Association protection du Lac-des-Iles- Copie courriel adressé à la Sureté du Québec
- 9.5- Ville de Mont-Laurier- Amendement règlement 131-11
- 9.6- Lavoir à bateaux

**10- RÉGIES- COMITÉS ET CORRESPONDANCES :**

- 10.1- MRCAL- Sécurité incendie- Étude d'opportunité visant la mise en commun des services d'incendie municipaux
- 10.2- MRCAL- Résolution d'appui
- 10.3- RIDL Mise à niveau des machineries

**11- Période de questions.**

**12- Levée de l'assemblée. ADOPTÉE**

**2785-18-03-4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 13 FÉVRIER 2018**

Chaque membre du conseil ayant reçu copie du procès-verbal, la directrice générale est dispensée d'en faire lecture

Madame la conseillère Anne-Marie Lareau propose, appuyé par Monsieur le conseiller André Benoit d'approuver le procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 février 2018 du conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles.

**ADOPTÉE**

**2786-18-03-5.1 LISTE DES COMPTES À PAYER AU 28 FÉVRIER 2018**

Madame la conseillère Anne-Marie Lareau propose, appuyé par Madame la conseillère Kim Elbilgia d'approuver la liste des comptes ci-dessous énumérés et d'autoriser la directrice générale de la municipalité d'effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit ;

<b>ADMINISTRATION</b>		
Pierrette Léonard	86,40 \$	
Dépanneur Lac-des-Iles	20,45 \$	
Papeterie des H-Rivières	195,69 \$	
Énergie et Ressources naturelles	4,00 \$	
Démarrreur Mont-Laurier	11,56 \$	
Roger Rancourt	234,05 \$	
Gestiservices	100,61 \$	
FADOQ	75,00 \$	
VISA	64,51 \$	792,27 \$
<b>CENTRE COMMUNAUTAIRE</b>		
Rona	386,46 \$	
Contrôle-Tech	466,73 \$	
Solution Téléphonique Denis Gagnon	201,20 \$	
Centre d'Hygiène	92,12 \$	1 146,51 \$
<b>VOIRIE (courant)</b>		
Dépanneur Lac-des-Iles	483,40 \$	
Location L.A. Pelletier	333,18 \$	
Rona	398,40 \$	
Métal Gosselin	148,43 \$	
Nortrax	902,21 \$	2 265,62 \$
<b>DÉNEIGEMENT</b>		
Carrefour Industriel	7,36 \$	
Pièces Auto Léon	152,13 \$	
Les Ateliers de Réparation B & R Ltée	68,96 \$	
Location L.A. Pelletier	4 680,01 \$	
Pneus Lavoie	65,54 \$	
Atelier Usinage Mont-Laurier	822,07 \$	5 796,07 \$
<b>GARAGE</b>		
Mont-Laurier Propane	2 581,04 \$	
Pièces Auto Léon	95,37 \$	2 676,41 \$
Location L.A. Pelletier		
<b>PATINOIRE</b>		
Dépanneur Lac-des-Iles	47,25 \$	
Home Hardware	22,98 \$	
Rona	66,85 \$	137,08 \$
<b>NOUVEAUX HORIZONS</b>		
Home Hardware	13,78 \$	
Josée Collard	10,65 \$	24,43 \$
<b>LOISIRS</b>		
AFEAS	175,00 \$	
IGA	131,79 \$	
Home Hardware	90,00 \$	396,79 \$
<b>AQUEDUC</b>		
Serv Env. Lussier	1 483,18 \$	
Groupe Environex	107,80 \$	
Les Produits Municipaux (ML)	106,92 \$	1 697,90 \$
<b>BIBLIO</b>		
Papeterie des H-Rivières	375,06 \$	
Visa	252,61 \$	627,67 \$
<b>TOTAL DES COMPTES À PAYER :</b>		<b>15 560,75 \$</b>

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans la précédente résolution.

**ADOPTÉE**

Gisèle Lépine Pilotte

**2787-18-02-5.2 LISTE DES CHÈQUES ET PAIEMENTS ACCESD DU 1ER AU 28 FÉVRIER 2018 À ÊTRE ENTÉRINÉS**

Monsieur le conseiller André Benoit propose, appuyé Madame la conseillère Mélanie Lampron, d'approuver la liste des chèques et paiements ACCES D à être entérinés du 1<sup>er</sup> au 28 février 2018

Salaire employés	05-02-18	13082 À 13092		4 660,09 \$
Lyne Diotte	" "	13093		60,19 \$
Conseil	" "	13094 À 13100		3 989,28 \$
Salaire employés	12-02-18	13101 À 13109		4 720,13 \$
Hydro-Québec	" "	13110	Accès D	28,35 \$
Bell Mobilité Pagettes	" "	13111	Accès D	26,82 \$
Agence des Douanes et Revenu du Canada	" "	13112	Accès D	3 436,75 \$
Ministère du Revenu du Québec	" "	13113	Accès D	8 297,34 \$
Synd. Des Travailleurs(euses) Lièvre Sud	" "	13114		489,99 \$
<b>Liste des comptes à payer 31 JANVIER 2018</b>	" "	13115 À 13148		<b>27 890,15 \$</b>
<b>VISA</b>	" "	13149	<b>Accès D</b>	<b>65,48 \$</b>
Salaire employés	19-02-18	13150 À 13158		4 702,91 \$
Gabriella Grenier	" "	13159		240,75 \$
Pierrette Léonard	" "	13160		119,16 \$
Hydro-Québec	" "	13161	Accès D	557,11 \$
Lyne Diotte	26-02-18	13162		120,39 \$
MRC d'Antoine-Labelle	" "	13163		30 734,00 \$
Lyne Diotte	28-02-18	13164		76,24 \$
CRSBP Des Laurentides	" "	13165		2 239,14 \$
				<b>92 454,27 \$</b>

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans la précédente résolution.

Gisèle Lépine Pilotte

ADOPTÉE

**2788-18-03-6.1 DG-RENOUVELLEMENT DE CONTRAT DE MME GISÈLE LÉPINE PILOTTE-  
AUTORISATION SIGNATURE DU MAIRE**

ATTENDU QUE le contrat de travail de la directrice générale Mme Gisèle Lépine Pilotte est échu depuis le 31 décembre 2016;

ATTENDU QUE Mme Lépine Pilotte a présenté ses demandes au conseil municipal;

ATTENDU QUE le conseil a étudié les dites demandes et est en accord avec celles-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller André Cyr, appuyé par Madame la conseillère Anne-Marie Lareau et résolu d'autoriser M. le maire Luc Diotte à signer au nom de la municipalité le contrat de travail de Mme Lépine Pilotte.

ADOPTÉE

**2789-18-03-6.2 ENTRETIEN DES IMMEUBLES- BUREAUX MUNICIPAUX- SUIVI DU DOSSIER**

ATTENDU QUE depuis le départ de Mme Suzie Gervais, le poste de concierge pour la municipalité a été comblé de façon temporaire;

ATTENDU QUE le poste de concierge était auparavant un poste contractuel;

ATTENDU QUE la municipalité démontre un intérêt à modifier le poste de concierge contractuel pour un poste à taux horaire et ainsi l'intégrer à la convention collective;

ATTENDU QU'une lettre d'entente à cet effet devra être signée par les deux parties afin de convenir des modalités de l'emploi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Lyne Martel, appuyé par Mme la conseillère Kim Elbilia et résolu d'autoriser la directrice générale à publier l'offre d'emploi d'un poste syndiqué en projet pilote pour 1an.

ADOPTÉE

### **2790-18-03-6.3 MRCAL- CESSIION DE DROITS DE PROPRIÉTÉ SUR LE RÉSEAU GLOBAL DE FIBRES OPTIQUES**

**ATTENDU qu'**en 2005 des partenaires privés et publics ont convenu de mettre en place un réseau global de fibre optiques d'une envergure de plus de 397 kilomètres sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;

**ATTENDU que** la municipalité Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles était partenaire dans la construction dudit réseau;

**ATTENDU que** les copropriétaires du réseau global de fibres optiques ont publiés leurs droits de propriétés par acte de reconnaissance reçu devant Me Armand Bolduc, notaire, le 27 septembre 2011, sous le numéro 16 736 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Labelle, le 12 octobre 2011, sous le numéro 18 543 103;

**ATTENDU que** la MRC d'Antoine-Labelle et la municipalité sont partenaires dans la convention entre les propriétaires d'un réseau global de fibres optiques qui définit les obligations générales des copropriétaires du réseau;

**ATTENDU que** l'article 10.1.2 de la convention précitée prévoit qu'entre eux, les partenaires peuvent se céder les fibres sans aucune restriction;

**ATTENDU que** le projet Brancher Antoine-Labelle mené par la MRC d'Antoine-Labelle qui vise la construction d'un réseau de fibre optique à la maison;

**ATTENDU que** dans l'élaboration du projet, il a été projeté d'utiliser le réseau global à titre de dorsale du réseau projeté afin de mettre à profit les investissements passés au service du projet;

**ATTENDU** la résolution numéro MRC-CC-12787-01-18 par laquelle la MRC d'Antoine-Labelle déclare sa compétence à l'égard des municipalités locales de son territoire relativement à la compétence en matière de systèmes communautaires de télécommunication;

**ATTENDU que** la déclaration de compétence allégera le processus décisionnel dans le cadre de la réalisation du projet et qu'elle constitue une condition pour l'atteinte des objectifs de déploiement de ce dernier;

**ATTENDU qu'**il y a lieu de céder les droits de propriétés que la municipalité détient sur le réseau global pour permettre à la MRC d'Antoine-Labelle d'exercer pleinement sa compétence en matière de systèmes communautaires de télécommunication;

Madame la conseillère Kim Elbilia, appuyé par Madame la conseillère Mélanie Lampron et résolu à l'unanimité d'autoriser la cession des droits de propriété que la municipalité détient en regard du réseau global en la faveur de la MRC d'Antoine-Labelle pour la somme de 1,00\$;

Il est de plus résolu que la MRC prendra en charge les obligations, de la municipalité, contenues dans la Convention entre les propriétaires d'un réseau global de fibres optiques, et ce, en l'entière libération de la municipalité.

Il est de plus résolu que tout passif en lien avec l'emprunt au Ministère des Affaires municipales et des Régions du Québec pour la participation aux travaux de construction d'un réseau de télécommunication à large bande demeurera à la charge personnelle de la municipalité pour sa participation;

Il est de plus résolu d'autoriser Monsieur Luc Diotte, Maire à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif à la cession des droits de propriété.

**ADOPTÉE**

### **2791-18-03-6.4 MANDAT À LA MRC QUANT À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE EN COMMUN D'ÉQUIPEMENT, D'INFRASTRUCTURE, DE SERVICES OU D'ACTIVITÉS EN MILIEU MUNICIPAL**

**ATTENDU** l'appel de projets visant la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal, par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

**ATTENDU QUE** la MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL) souhaite se doter d'une ressource professionnelle en génie civil;

**ATTENDU QUE** cette ressource professionnelle pourrait accompagner la MRCAL dans la réalisation du plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM) pour laquelle elle recevra une aide financière du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);

**ATTENDU QUE** cette ressource professionnelle pourrait accompagner les municipalités dans la mise en œuvre du plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL), les soutenir dans le dépôt des demandes d'aide financière au Ministère, les soutenir techniquement dans le cadre des processus d'appels d'offres pour des projets de génie civil et dans le suivi de ces projets;

**ATTENDU QUE** la date de dépôt pour une demande d'aide financière est le 1<sup>er</sup> février 2018;  
M. le conseiller André Cyr propose, appuyé par Madame la conseillère Anne-Marie Lareau et résolu d'approuver le projet de mise en commun des services d'ingénierie et de mandater la MRC d'Antoine-Labelle à présenter la demande d'aide financière pour la réalisation du projet de mise en commun d'équipements, d'infrastructure, de services ou d'activités en milieu municipal au MAMOT.

**ADOPTÉE**

**2792-18-03-6.5- DÉPUTÉ DE LABELLE-M. SYLVAIN PAGÉ- RENCONTRE ANNUELLE 6 AVRIL 2018**

Madame la conseillère Anne-Marie Lareau propose, appuyé par Madame la conseillère Lyne Martel que M. le maire Luc Diotte soit autorisé à être présent à la rencontre annuelle du député Sylvain Pagé qui se tiendra le 6 avril prochain, et que les dépenses inhérentes à cette rencontre soit à la charge de la municipalité.

**ADOPTÉE**

**2793-18-03-6.7- GESTIMED- AUTORISER FRAIS D'EXAMEN MÉDICAL POUR INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

**ATTENDU QUE** Monsieur Tommy Millette été recommandé par le comité des Ressources humaines pour exercer la fonction d'inspecteur en bâtiment et en environnement pour la municipalité;

**ATTENDU QUE** Monsieur M. Tommy Millette se soumettra le plus tôt possible à un examen médical

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller André Benoit, appuyé par Madame la conseillère Lyne Martel d'autoriser la directrice générale à procéder au paiement des frais d'examen médical.

**ADOPTÉE**

**2794-18-03-7.2- MDDELCC- PLAN D'ACTION EN SUIVI DE L'AVIS TECHNIQUE DE LA ROEP**

**ATTENDU QUE** la firme N.Sigouin Infra-conseils a produit le plan d'actions requis et présenté celui-ci à la municipalité ainsi qu'au MDDLCC ;

**ATTENDU QUE** la municipalité se doit de respecter ce plan d'actions;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller André Benoit, appuyé par Madame la conseillère Mélanie Lampron d'autoriser la directrice générale à entamer les démarches de mise à niveau inscrites dans le plan d'actions.

**ADOPTÉE**

**2795-18-03-7.3- COMPENSATION AUX MUNICIPALITÉS POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS À DOUBLE VOCATION- RÉOLUTION**

**CONSIDÉRANT que** le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) accorde aux Municipalités une redevance pour les chemins à double vocation;

**CONSIDÉRANT que** l'aide financière n'est versée qu'après 1000 voyages de camions forestiers sur un même chemin et qu'elle est de 832 \$ par kilomètre,

**CONSIDÉRANT que** les camions forestiers endommagent les chemins municipaux de façon très importante comparativement aux voitures;

**CONSIDÉRANT que** l'aide accordée par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) est nettement insuffisante comparativement aux coûts de réfection d'un chemin;

**CONSIDÉRANT que** la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles a adopté, le 10 janvier 2017, la résolution **2469-17-01-7.2**, demandant au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) afin de revoir à la hausse, les redevances pour les chemins municipaux et ce quel que soit le nombre de transports réalisé sur lesdits chemins.

**CONSIDÉRANT** les revendications de monsieur Sylvain Pagé, député de Labelle, dans une lettre adressée au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) le 11 décembre 2017, à ce sujet;

**EN CONSÉQUENCE**, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BENOIT ET APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE KIM ELBILIA

**ET RÉSOLU** de réitérer notre demande auprès du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) de réviser à la hausse la compensation accordée aux municipalités pour l'utilisation des chemins par les transporteurs forestiers et de modifier le nombre de voyages requis afin que l'aide financière soit accordée dès le premier voyage.

**D'appuyer** monsieur Sylvain Pagé, député de Labelle, dans ses démarches auprès du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour bonifier l'aide financière accordée aux municipalités

**Que** la présente soit transmise à la MRC d'Antoine-Labelle ainsi qu'aux municipalités membres de la MRC.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2796-18-03-7.5- CAMION FORD 2009- AUTORISATION D'ENTRETIEN**

Monsieur le conseiller André Cyr propose, appuyé par Madame la conseillère Anne-Marie Lareau que la directrice générale soit autorisée à faire procéder aux réparations requises pour l'entretien du Camion Ford 2009.

**ADOPTÉE**

*La séance est ajournée par le maire M. Luc Diotte. Il est 19:47 heures.*

*La séance est réouverte par le maire, M. Luc Diotte. Il est 20:05 heures*

**2797-18-03-8.1 FÊTE NATIONALE- AUTORISATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Attendu qu'une demande de subvention présentée à la SNQ pour le Programme d'assistance financière aux célébrations locales 2018 ;

Madame la conseillère Kim Elbilja propose, appuyé par Madame la conseillère Lyne Martel que le conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles autorise Madame Josée Collard secrétaire-trésorière adjointe à signer les ententes nécessaires à la tenue de cette journée d'activités

**ADOPTÉE**

**2798-18-03-8.2 CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLES- INSCRIPTION DE MME KIM ELBILIA**

Monsieur le conseiller André Cyr propose, appuyé par Madame la conseillère Lyne Martel que la directrice générale soit autorisée à inscrire Mme Kim Elbilja à une séance de formation du Carrefour Action Municipal et Familles qui se tiendra le 21 mars prochain à Mt-Tremblant, et que les dépenses inhérentes à cette formation soit à la charge de la municipalité.

**ADOPTÉE**

**2799-18-03-8.5- COMITÉ DES LOISIRS- DÉPÔT DE FOND AU COMPTE DE CAISSE DESJARDINS**

Madame la conseillère Mélanie Lampron propose, appuyé par Monsieur le conseiller André Benoit que la directrice générale soit autorisée à faire un chèque de 100\$ pour dépôt au compte de Caisse Desjardins au nom du Comité des Loisirs, ceci afin de couvrir les frais administratifs.

**ADOPTÉE**

**2800-18-03-9.1 POSTE INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT- ENTÉRINER ENGAGEMENT DE M. TOMMY MILLETTE**

**ATTENDU QUE** depuis le départ de Monsieur François Lacroix, le poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement pour la municipalité a été comblé de façon intérimaire par Mme Gisèle Lépine Pilote;

**ATTENDU QUE** l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la municipalité est chargé des fonctions suivantes;

- Fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats relatifs aux règlements d'urbanisme;
- Fonctionnaire responsable de l'application du Règlement sur le traitement et l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées R.Q. Q-2, r. 22;
- Fonctionnaire responsable de l'application du Règlement sur le captage des eaux souterraines, R.Q., Q-2, r. 1.3;

**ATTENDU QUE** Monsieur M. Tommy Millette a présenté sa candidature afin d'occuper la fonction d'inspecteur en bâtiment et en environnement pour la municipalité;

**ATTENDU QUE** Monsieur Tommy Millette été recommandé par le comité des Ressources humaines pour exercer la fonction d'inspecteur en bâtiment et en environnement pour la municipalité;

**ATTENDU QUE** Monsieur M. Tommy Millette se soumettra le plus tôt possible à un examen médical

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller André Benoit, appuyé par Madame la conseillère Lyne Martel et résolu de nommer Monsieur Tommy Millette à la fonction d'inspecteur en bâtiment et en environnement pour le service d'urbanisme de la municipalité, et ce pour une période d'essai de 6 mois en conformité avec l'article 3.01 c) de la convention collective en vigueur et en conformité avec le résultat d'aptitude de l'examen médical;

**QUE** Monsieur Tommy Millette, à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement, est autorisé de façon générale à voir à l'application des règlements municipaux ci-haut mentionnés et à entreprendre s'il le juge nécessaire les poursuites pénales contre tout contrevenant à ces mêmes règlements, le conseil l'autorisant généralement par le fait même à délivrer des constats d'infraction servant à cette fin.

**ADOPTÉE**

**2801-18-03-9.2 ASSOCIATION PROTECTION DU LAC-DES-ILES- DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER**

Madame la conseillère Mélanie Lampron propose, appuyé par Madame la conseillère Lyne Martel que le conseil de la Municipalité de Saint-Aime-du-Lac-des-Iles autorise la directrice générale à émettre un chèque au montant de 3 000.00\$ à l'ordre de l'Association de Protection du lac des îles à titre d'aide financière pour l'année 2018.

**ADOPTÉE**

**2802-18-03-9.4 ASSOCIATION PROTECTION DU LAC-DES-ILES- COPIE COURRIEL ADRESSÉ À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

**ATTENDU QUE** L'association de la protection du lac-des-îles met en place un projet de signalisation sur le lac des îles pour la prochaine saison estivale.

**ATTENDU QUE** que des cartes du lac indiqueront aux usagers où circuler pour éviter le passage dans les zones de myriophylle en épis (plante envahissante), les zones de circulation à basse vitesse, les zones favorisées pour les activités de wakeboard. Un code d'éthique accompagnera ces cartes.

**ATTENDU QUE** que les cartes seront affichées aux 2 débarcadères du lac, aux campings et distribuées sous forme de dépliant aux usagers.

**ATTENDU QUE** que L'association de la protection du lac-des-île a demandé que ce projet soit complété par des patrouilles nautiques de la Sûreté du Québec afin d'améliorer la sécurité sur le lac.

Monsieur le conseiller André Benoit propose, appuyé par Madame la conseillère Lyne Martel que le conseil de la Municipalité de Saint-Aime-du-Lac-des-Iles apporte son appui à l'Association de Protection du Lac-des-Iles dans ses démarches auprès de la Sûreté au Québec,

**ET CE** en demandant que les patrouilles soient intensifiées lors de la prochaine saison. En particulier aux dates suivantes : fin de semaine du 19 mai; ouverture de la pêche le 15 juin; fin de semaine du 24 juin ou 1er juillet; 1 ou 2 fois durant les 2 semaines de vacances de la construction

**ADOPTÉE**

**2803-18-03-10.2 MRCAL-FONDATION POUR L'ENVIRONNEMENT- NOMINATION DES REPRESENTANTS**

Monsieur le conseiller André Cyr propose, appuyé par Madame la conseillère Lyne Martel que le conseil municipal nomme Mme Mélanie Lampron à titre de représentante de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles au sein de la Fondation de la MRCAL pour l'environnement. Et que copie de cette résolution soit transmise à la Fondation.

**ADOPTÉE**

**2804-18-03-10.3-A RIDL MISE À NIVEAU DES MACHINERIES**

Monsieur le conseiller André Benoit propose, appuyé par Madame la conseillère Lyne Martel que le conseil de la Municipalité de Saint-Aime-du-Lac-des-iles adopte le règlement #60 la RIDL dans son projet de mise à niveau de machineries au montant de 1 191 089.00\$.

**ADOPTÉE**

**ITEM -18-03-10.3-B RIDL REMASSAGE PAR CAMIONS COMPARTIMENTÉS**

Et que la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles demande à la RIDL d'étudier la possibilité que le prochain contrat octroyé pour la collecte des ordures, des recyclables et des matières organiques soit exécuté à l'aide de véhicules de collectes à chargement latéral à bennes compartimentées, ceci afin de réduire l'émission de GES et de réduire les impacts de la circulation sur le réseau routier.

**ADOPTÉE**

**2805-18-03-12 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le conseiller André Benoit propose, appuyé par Madame la conseillère Lyne Martel la levée de l'assemblée régulière du 13 mars 2018. **ADOPTÉE**

Luc Diotte  
Maire

Gisèle Lépine Pilotte  
Directrice générale

Je, Luc Diotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Luc Diotte